

Les élèves transgenres dans le vestiaire de leur choix

Une première à la Commission scolaire de Montréal qui accommodera tous les enfants



SARAH-MAUDE LEFEBVRE

Lundi, 21 mars 2016 21:00

MISE à JOUR Lundi, 21 mars 2016 21:00

Les élèves transgenres de la Commission scolaire de Montréal pourront bientôt choisir la toilette et le vestiaire où ils se changeront selon le sexe auquel ils s'identifient, une première au Québec.

Cela signifie par exemple qu'un enfant qui s'identifie comme un garçon alors que son sexe de naissance est féminin pourra s'habiller comme il le veut et suivre des cours d'éducation physique avec les garçons.

La CSDM est la première commission scolaire au Québec à adopter des directives aussi exhaustives sur les élèves transgenres, soit les enfants dont l'identité sexuelle ne correspond pas au sexe de naissance.

Ces directives ont été mises en place à la demande de plusieurs directions d'école qui ne savaient pas comment agir dans de tels cas.

Le nom de son choix

La résolution sera présentée mercredi au conseil des commissaires qui devrait l'adopter, selon la CSDM. Les nouvelles consignes seraient donc en vigueur dès jeudi.

La CSDM lance ainsi un message clair à ses écoles: les élèves transgenres doivent être traités avec respect et c'est à son personnel de s'ajuster à cette réalité.

Dès qu'un élève «s'auto-identifiera» comme transgenre, les écoles devront prendre les mesures nécessaires pour l'accueillir.

Par exemple, les enseignants devront utiliser le prénom et le nom choisis par l'élève et s'assurer de la confidentialité de son identité transgenre.

On devra aussi permettre à l'enfant de porter les vêtements qui cadrent le mieux avec son identité et le laisser utiliser les toilettes et les vestiaires de son choix. Même chose pour les cours d'éducation physique ou les activités sportives, où l'enfant devra se sentir «à l'aise» et en «sécurité».

«Cela montre que nous sommes capables de nous adapter aux nouvelles réalités. Est-ce que tout le monde sera content? Probablement que non. Mais c'est une question d'égalité et de respect»,

affirme la présidente de la CSDM, Catherine Harel-Bourdon.

Les parents enthousiasmés

Le Comité de parents de la CSDM se dit «très heureux» de l'arrivée de ces nouvelles directives.

«Ça va permettre de limiter les cas d'intimidation. À notre avis, ça ne créera aucun remous chez les parents. On respecte à la fois l'élève et les autres élèves», affirme la vice-présidente Julie Wagner.

«La CSDM est une pionnière. Il y a de plus en plus d'enfants transgenres dans nos écoles et ces directives sont très aidantes. Quand un jeune arrive à l'école avec un papier qui dit qu'il est un garçon et qu'il se présente comme une fille, la situation peut être très difficile», dit aussi Mona Greenbaum de la Coalition des familles LGBT.

Les nouvelles directives de la Commission scolaire de Montréal sur les élèves transgenres

Droit à l'égalité

Le «seul indicateur fiable» de l'identité de l'élève est sa parole. Ses droits doivent être respectés s'il s'auto-identifie de manière claire et cohérente. Ses demandes doivent être traitées au cas par cas et on doit l'accommoder le mieux possible.

Utiliser le prénom et le nom choisis par l'élève

Le personnel de l'école doit obligatoirement utiliser le prénom et le nom choisis par l'élève, peu importe qu'il ait obtenu un changement de nom officiel ou non.

Confidentialité absolue

En aucun cas on ne peut divulguer l'identité transgenre d'un élève à d'autres élèves, à d'autres membres du personnel et même à ses parents, sans son autorisation.

Les vêtements de son choix

Tant qu'il respecte le code de vie de son école, un élève transgenre peut s'habiller comme il le souhaite.

Le choix des toilettes et du vestiaire

Selon sa préférence, l'élève peut bénéficier d'une toilette neutre (sans indication de sexe sur la porte) ou encore utiliser le vestiaire ou la salle de bain de son choix, en lien avec son identité de genre.

Aucune discrimination dans les sports

L'élève peut participer au cours d'éducation physique de son choix ainsi qu'aux activités sportives selon son identité sexuelle.

UN PROJET DE LOI POUR LES JEUNES TRANS

Québec pourrait permettre aux enfants transgenres de changer d'identité sexuelle sans avoir à attendre leur majorité.

La ministre de la Justice Stéphanie Vallée l'aurait annoncé la semaine dernière à deux groupes de défense des droits des LGBT.

«La ministre Vallée nous a dit qu'elle déposerait un projet de loi pour les jeunes trans, que ça se ferait sous peu», a confirmé au *Journal* Mona Greenbaum de la Coalition des familles LGBT.

Comme en Ontario

Le projet de loi 35, entré en vigueur l'automne dernier, ne touche que les adultes pour le moment.

Il permet le changement d'identité sexuelle auprès du directeur de l'état civil sans opération de changement de sexe.

La ministre Vallée voudrait aller plus loin et donner les mêmes droits aux mineurs sous certaines conditions, comme cela se fait en Ontario.

«C'est une recommandation de la Commission des institutions. On planche sur des solutions actuellement. C'est un dossier auquel la ministre est très sensible», a commenté hier son attachée de presse, Émilie Simard.